

## La procédure de qualification complémentaire sous forme de processus

Inscription à la procédure de qualification complémentaire  
Remise d'un dossier d'inscription à la procédure de qualification complémentaire auprès de l'IFFP

Retour de l'IFFP

Séance d'introduction obligatoire (1/2 journée)  
Information sur la procédure de qualification complémentaire  
Présentation du dossier de qualification

### Quatre modalités :

Enseignant-e-s des écoles professionnelles (taux d'occupation de 50 à 100 %)  
Enseignant-e-s ECG

Enseignant-e-s MP avec titre de niveau universitaire

Élaboration du dossier de qualification  
(90 heures environ)  
Chacune des 6 parties doit porter la mention « acquis »

Retour de l'IFFP

Mise en situation (assessment)  
(1 jour)  
Contrôle des compétences personnelles, professionnelles et méthodologiques.

Leçon de qualification  
(2 périodes d'enseignement + entretien de conclusion)

Examen oral  
(1 heure)

### Trois modalités :

Enseignant-e-s écoles professionnelles (taux d'occupation de 49 % max.)  
Enseignant-e-s MP habilité-e-s à enseigner au gymnase

Élaboration du dossier de qualification  
(40 heures environ)  
Chacune des 4 parties doit porter la mention « acquis »

Retour de l'IFFP

Leçon de qualification  
(2 périodes d'enseignement + entretien de conclusion)

Examen oral  
(1 heure)

Appréciation globale de toutes les modalités d'évaluation



Éléments pertinents pour l'évaluation globale des enseignant-e-s à titre principal



Éléments pertinents pour l'évaluation globale des enseignant-e-s à titre accessoire